

**COMPARAISON DES RÉSULTATS RÉELS DE L'ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE AVEC LE BUDGET
POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017
(000 \$)**

No de ligne	Description ⁽¹⁾	Projections <u>D-2016-156</u>	Résultats <u>réels</u> <small>(Énergir-4, Doc. 2, p. 1, col. 9)</small>	Référence	Écart
		(1)	(2)		(3)
1	REVENUS				
2	Revenus	1 453 570	1 482 417		28 847
3	Normalisation due à la température	0	9 832	Énergir-10, Doc. 1, p. 1, col. 5, l. 13	9 832
4	Revenus normalisés de vente de gaz	1 453 570	1 492 249	Énergir-9, Doc. 1, p. 2, col. 5, l. 36	38 679
5	Fourniture	(397 964)	(409 533)	Énergir-9, Doc. 1, p. 2, col. 5, l. 5	(11 569)
6	SPEDE	(108 665)	(110 978)	Énergir-9, Doc. 1, p. 2, col. 5, l. 29	(2 313)
7	Revenus avant rabais et autres	946 942	971 739		24 797 (A)
8	Rabais à la consommation et autres	(9)	(0)		9
9	CASEP	(1 000)	(1 000)		0
10	Revenus après rabais	<u>945 932</u>	<u>970 738</u>		<u>24 806</u>
11	FRAIS DE TRANSPORT, D'ÉQUILIBRAGE ET DE DISTRIBUTION	<u>341 404</u>	<u>367 571</u>	Énergir-8, Doc. 1, p. 5, col. 7, l. 1 + l. 13 + l. 17	<u>26 167 (B)</u>
12	MARGE BRUTE SUR LES VENTES DE GAZ NATUREL	<u>604 528</u>	<u>603 167</u>		<u>(1 361)</u>
13	(TROP-PERÇU) / MANQUE À GAGNER	<u>0</u>	<u>(5 231)</u>	Énergir-8, Doc. 1, p. 1, col. 3, l. 7	<u>(5 231) (C)</u>
14	AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION	<u>3 465</u>	<u>4 103</u>		<u>638</u>
15	MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE	<u>607 994</u>	<u>602 040</u>		<u>(5 954)</u>
16	DÉPENSES				
17	Dépenses d'exploitation	196 283	195 954	Énergir-4, Doc. 5, p. 1, l. 40	(328)
18	Plan global en efficacité énergétique	21 040	21 040	Énergir-13, Doc. 1, l. 3	(0)
19	Impact - Mise à jour du Plan de développement 2016-2017	(13)	0		13
20	Amortissement des immobilisations	115 556	113 520		(2 036) (D)
21	Amortissement des frais reportés et des actifs intangibles	66 761	62 870		(3 891) (E)
22	Impôts fonciers et autres	34 703	34 880		177
23	Impôt sur le revenu	42 420	42 339	Énergir-11, Doc. 1, p. 1, l. 12	(81)
24	Total des dépenses	<u>476 749</u>	<u>470 603</u>		<u>(6 146)</u>
25	REVENUS NETS D'EXPLOITATION	<u>131 244</u>	<u>131 436</u>		<u>192</u>
26	QUOTE-PART				
27	Quote-part du trop-perçu avant impôt		8 360	Énergir-8, Doc. 2, p. 1, col. 2, l. 16	8 360
28	Bonification des associés		30	Énergir-8, Doc. 2, p. 1, col. 2, l. 18	30
29	Incitatif à l'atteinte du PGEÉ		1 000	Énergir-13, Doc. 2, l. 3	1 000
30	Impôt sur le revenu		(2 546)	Énergir-11, doc. 1, p. 1, l. 13.	(2 546)
31	Quote-part, bonification et incitatif net d'impôt	<u>0</u>	<u>6 844</u>		<u>6 844</u>
32	BÉNÉFICE NET RÉGLEMENTÉ	<u>131 244</u>	<u>138 280</u>		<u>7 036</u>
33	BASE DE TARIFICATION MOYENNE	<u>2 044 300</u>	<u>2 053 682</u>	Énergir-6, Doc. 1, p. 1, col. 15, l. 42	<u>9 381 (F)</u>
34	TAUX PONDÉRÉ DU COÛT DU CAPITAL AUTORISÉ	<u>6,42%</u>	<u>6,40%</u>	Énergir-7, Doc. 1, p. 1, col. 6, l. 8	
35	TAUX PONDÉRÉ DU COÛT DU CAPITAL RÉALISÉ		<u>6,69%</u>	Énergir-7, Doc. 1, p. 2, col. 6, l. 8	

⁽¹⁾ L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.

EXPLICATION DES ÉCARTS RÉSULTATS RÉELS VERSUS LE BUDGET

A. La hausse des revenus avant rabais et autres de 24,8 M\$ s'explique essentiellement par :

- la hausse des revenus de transport de 17,1 M\$. Excluant l'effet de l'augmentation des revenus d'ajustements d'inventaire de 12,5 M\$ (qui sont sans effet sur la marge brute puisqu'ils génèrent des coûts de transport identiques), la hausse des revenus de transport résulte de la croissance des volumes transportés;
- la hausse des revenus de distribution de 15,7 M\$, expliquée principalement par la hausse de la consommation observée dans l'ensemble des marchés, plus particulièrement dans le marché des petit et moyen débits, attribuable, entre autres, à la hausse de la maturation des nouvelles ventes ainsi qu'à la croissance économique plus favorable qu'anticipée; et
- la baisse des revenus d'équilibrage de 7,9 M\$ causée par l'évolution du profil de consommation (AHP) des clients au service continu pour le marché des petit et moyen débits et de la grande entreprise.

B. La hausse des frais de transport, d'équilibrage et de distribution de 26,2 M\$ s'explique principalement par :

- l'effet de l'augmentation des coûts d'ajustements d'inventaire de transport de 12,5 M\$ (qui sont sans effet sur la marge brute, puisqu'ils génèrent des revenus de transport identiques); et
- l'application de la méthode de fonctionnalisation du coût des achats de gaz naturel approuvée dans la décision D-2015-177, qui se traduit par une hausse des coûts de 14,2 M\$.

C. Le trop-perçu de 5,2 M\$ s'explique essentiellement par :

- le trop-perçu réalisé au service de distribution de 21,7 M\$ découlant principalement de la hausse de la consommation, plus particulièrement dans le marché des petits et moyens débits et des économies réalisées au niveau de la dépense d'amortissement des actifs intangibles et des immobilisations;
- le trop-perçu réalisé au service de transport de 10,7 M\$ occasionné par la baisse du coût moyen d'approvisionnement de ce service; et
- le manque à gagner réalisé au service d'équilibrage de 27,4 M\$ causé principalement par i) la baisse des revenus d'équilibrage occasionnée par l'évolution du profil de consommation (AHP) des clients tel que décrit précédemment, ii) la reconnaissance du coût d'équilibrage inclus dans le coût des achats de gaz naturel (fonctionnalisation du coût des achats de gaz naturel approuvée dans la décision D-2015-177), et finalement iii) les pertes réalisées sur les ventes d'outils de transport LH excédentaires, tel qu'expliqué précédemment.

D. La diminution de 2,0 M\$ de la dépense d'amortissement des immobilisations s'explique principalement par :

- un solde d'ouverture plus petit qu'anticipé pour ce qui est des investissements en installations générales, créant un effet à la baisse sur la dépense d'amortissement de 1,2 M\$; et
- une diminution des investissements en raison d'un décalage des coûts par rapport à ce qui a été budgété.

E. La diminution de 3,9 M\$ de la dépense d'amortissement des frais reportés et des actifs intangibles s'explique essentiellement par :

- le nouvel échancier dans la mise en service du projet de modernisation de la solution informatique utilisée pour la gestion des approvisionnements gaziers (Énergir-26, Document 1), créant un effet à la baisse sur la dépense d'amortissement de 2,0 M\$ puisque les investissements du projet n'ont pas commencé à être amortis au cours de l'exercice financier 2017; et
- la diminution du solde d'ouverture de 1,8 M\$ des actifs intangibles – développements informatiques et le report de la date de mise en service de projets divers - créant un effet à la baisse sur la dépense d'amortissement de 1,5 M\$.

F. Veuillez-vous référer à la pièce Énergir-6, Document 2, p. 1, col. 6, li. 42.

Note : Il est possible, dans le présent dossier, qu'une même donnée soit légèrement différente d'une pièce à l'autre.
Une telle situation découle de l'arrondissement du résultat de l'application de formules.